



Prolongation d'ITT, est-ce pris en compte ?

Par **lenylise**, le **09/05/2008** à **12:07**

Bonjour,

J'ai été agressé, j'ai eu une ITT de 6 jours avec radio de contrôle dans 5 jours. Ce matin je souffrais, j'ai donc fait venir le médecin. Apparemment, l'entorse cervicale est très grave, je dois passer la radio de contrôle lundi, le médecin dit qu'il y a de fortes chances de prolonger l'arrêt de travail d'au moins 3 semaines.

Est-ce que ce sera pris en compte ? ou seulement l'ITT initiale est retenue par le tribunal ?

Merci.

Par **citoyenalpha**, le **09/05/2008** à **12:53**

Bonjour

Le seul fait d'obtenir un certificat médical d'arrêt de travail ne signifie pas automatiquement une ITT.

L'arrêt de travail accepté par la sécurité sociale ne recouvre pas automatiquement la période d'ITT, d'autant plus qu'il n'est pas toujours accordé pour des raisons strictement médicales.

Si vous êtes en attente d'un reclassement professionnel, d'un appareillage, d'une intervention chirurgicale nouvelle, vous n'êtes pas obligatoirement en ITT mais la prolongation d'arrêt de travail de ce fait peut être acceptée par la Sécurité sociale; de même si vous ne pouvez pas

reprendre le métier que vous exerciez avant l'accident. Il ne s'agit donc plus d'une ITT au sens médico-légal du terme, mais d'un arrêt d'activité professionnelle pour des raisons non médicales.

Veillez donc à ce que soit toujours précisé dans le rapport d'expertise, en plus de la période d'ITT, la période durant laquelle il vous était impossible de reprendre votre travail habituel pour des raisons qui se rapportent bien à l'accident.

Il peut y avoir plusieurs périodes d'ITT correspondant à des incapacités totales successives, suite à des rechutes, à de nouvelles hospitalisations, ou à des complications.

L'ITT définit la période d'impossibilité temporaire et totale d'effectuer aucune de vos activités antérieures. Pour obtenir une juste indemnisation, vous devez faire très attention à ce que l'impossibilité de travailler soit bien décrite et expliquée si elle dure plus longtemps que l'ITT.

Restant à votre disposition

Par relatif59, le 11/05/2011 à 08:58

bonjour ,

voilà je voulais avoir quelque information pour mener à bien mon affaire , qui est pour moi la pire période que j'ai pu rencontrer

cela fait , déjà 8 mois que j'ai été victime d'un accident de la route , passagère avant , j'ai été pris en charge par les pompiers , conduit à l'hôpital , et hospitalisé 10 jours , pour multiples fractures , nez , clavicule , poignet, et perforation des intestins , avec hématome du colon , les dents fracturées , et des plaies qui va de 10 à 22 cm ,situées sur les points fracturés ... donc voilà le souci ..

la médecine légale a estimé à ma sortie de l'hôpital 2 mois d'ITT ... je trouve ça très court ... car ma consolidation ne s'est pas faite aussi rapidement , traumatisée psychologiquement j'ai donc été suivie quelque temps par un psychologue ... ensuite après consultation "maxillo faciale" le spécialiste remarque une défaillance respiratoire , qui me causera la semaine prochaine une nouvelle opération ... j'aimerais savoir si il y a quelque chose à faire pour modifier ou prolonger ce certificat d'ITT ...

je vous remercie d'avance .. pour vos informations .. qui m'aideront énormément !

Par anaïsD22, le 04/04/2021 à 09:51

Bonjour

j'ai subi une agression verbale très violente accompagnée de gestes j'ai une ITT de 3 jours "sous réserve de complications", je fais toujours des cauchemars, je pleure.

Est-ce que je peux retourner chez le médecin pour faire prolonger ou réévaluer l'ITT

Merci